

Séance du 7 juin 2021 – Législature 2016/2021

Monsieur Christophe Longchamp, Président, ouvre la séance à 20h25, en l'Eglise de Chavannes-le-Veyron.

Il prend une photo de l'emplacement de l'assemblée, qui sera envoyée aux autorités sanitaires cantonales, en cas d'éventuelles contaminations, et supprimée d'ici 14 jours.

1. **Appel**
2. **Approbation du procès-verbal de la dernière séance**
3. **Assermentations de nouveaux membres**
4. **Préavis 01/2021 – Comptes 2020 – Rapport de la commission de Gestion et finances. Discussion/adoption.**
5. **Pétition « Contre la mise en place d'une antenne Swisscom à moins de 800 m d'une habitation ».**
6. **Communications de la Municipalité**
7. **Propositions individuelles**

1. Appel

27 membres sur 32 répondent présents. Sont excusés : Mesdames Caillat Mélanie et David Horisberger Claire. Sont absents : Mesdames Bettens Corinne, Bettens Nelly et Monsieur Bettens Baptiste.

Madame Reymond Noémie a quitté la commune.

Le tiers du nombre total des membres étant atteint, le Conseil peut délibérer.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Page 3, 1^{ère} ligne, le nom de Madame Jankewitz est mal orthographié.

Page 5, Pt 8, 1^{ère} ligne, il s'agit de Monsieur Robert Vial et non de Monsieur Pierre Vial.

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. Assermentations de nouveaux membres

Mesdames Blanchoud Françoise, David Anne et David Juliette. Messieurs Cellery Romain, Fuchs Jérôme, Hartmann Jérôme, Reymond Kevin et Steffen Jean-Louis.

4. Préavis 01/2021 - Comptes 2020 – Rapport de la commission de gestion et finances. Discussion/adoption

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, prend la parole et nous commente les différents points des comptes 2020. Il remercie la boursière, Madame Evelyne Baumann, pour son travail.

Au vu des excellents détails donnés dans le préavis et les comptes, il ne juge pas nécessaire de commenter les comptes. Il demande s'il y a des questions au fur et à mesure des pages.

Pages 1 et 2 - Administration générale : aucune question

Pages 3 et 4 - Finances : Pt. 21.330 Suite au nouveau contrôle de la fiduciaire, ce point doit être séparé en deux.

Pages 5 et 6 – Domaines et bâtiments : aucune question

Pages 7 et 8 - Travaux : Pt. 45.318, augmentation des ordures ménagères et des déchets inertes. En raison du confinement lié aux mesures sanitaires, les habitants étaient plus présents dans leur foyer et en ont profité pour faire du tri chez eux.

Pt.45.480.1, Madame Mélanie Caillat, au vu des coûts qu'engendre la déchetterie, du fait qu'elle soit fermée une semaine sur deux, pourquoi ne pas puiser dans les fonds de réserve. Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, répond qu'on ne peut pas couvrir les frais de la déchetterie par les revenus des impôts mais uniquement par des revenus de taxes.

Page 9 – Instructions publiques et cultes : aucune question

Page 10 – Police : aucune question

Page 11 – Sécurité sociale : Pt. 73.365, Monsieur Roger Longchamp demande pourquoi ce point ne figure plus en 2020. Ces frais ont été repris par le Canton de Vaud depuis 2020.

Page 12 – Services industriels : Monsieur Roger Longchamp demande ce qu'est le point 81.300. Les salaires doivent faire partie du compte 300. C'est un nouveau code d'attribution dans les comptes.

Les comptes 2020 présentent un excédent de revenus de 1'724.95 Frs.

Monsieur Christophe Longchamp remercie Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, et passe la parole à la commission de gestion et finances.

La commission de gestion et finances, composée de Madame Sylvie Vial-d'Aumeries, rapporteur, Madame Rosemarie Fuchs et Monsieur Olivier Bonzon, s'est réunie le 12 mai 2021 pour vérifier les comptes communaux 2020, en présence de la boursière, Madame Evelyne Baumann et Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic.

La commission remercie Madame Baumann et Monsieur Reymond pour les renseignements et d'avoir répondu à toutes leurs questions.

La vérification par le fiduciaire Fiprom SA évite à la commission de gestion et finances de devoir procéder à de nombreux pointages et au contrôle des soldes.

La Fiduciaire fait remarquer que des dépassements de crédits budgétaires « significatifs » n'ont pas fait l'objet d'une demande de crédit auprès du Conseil général. La commission de gestion et finances estime qu'il n'y a rien de grave, la Municipalité en ayant pris note pour l'avenir, vu que les montants en jeu étaient faibles.

La Commission a constaté :

- Que les créances sont comptabilisées pour un total d'environ 120'200 Frs, dont 91'000 contre l'Administration Cantonale des Impôts.
- Que la Commune devrait encore recevoir env. 99'400 Frs en retour de la péréquation intercommunale, montant non compris dans les comptes 2020.

- Que la marge d'autofinancement positive est d'un montant correct par rapport au total du bilan et chiffre d'affaires de la Commune.
- Que le revenu de la location des classes qui représente un montant annuel de 15'600 Frs, va disparaître en 2022 puisqu'il n'y aura plus de salle de classe dans notre village.
- Que les comptes se soldent par un excédent de revenus de 1'724.95 Frs mais qu'il n'y a pas de quoi envisager un avenir radieux, parce que nous aurions eu un gros excédent de charges si les dépenses prévues avaient été faites. La Municipalité a eu la prudence de limiter les dépenses mais ce n'est qu'un report dans le temps.

La Commission de gestion-finances propose au Conseil général de Chavannes-le-Veyron :

- D'accepter les comptes communaux de l'année 2019 tels que présentés ;
- De donner décharge à la Boursière et à la Municipalité ;
- De donner décharge à la commission de son mandat.

Il n'y a pas d'autre remarque ni de question : les comptes communaux 2020 le préavis 01/2021 et le rapport de la commission de gestion-finances sont adoptés à main levée, à l'unanimité, sans avis contraire.

Madame Sylvie Vial-d'Aumeries, rapporteur de la commission de gestion et finances, remercie les membres de la commission de gestion et finances Monsieur Pascal Zimmermann, Suppléant sortant ainsi que Madame Evelyne Baumann, Boursière, pour son excellent travail.

Monsieur Christophe Longchamp remercie la Municipalité, Madame la Boursière et la commission de gestion et finances pour leur très bon travail, malgré un budget estimé négatif.

5. Pétition « Contre la mise en place d'une antenne Swisscom à moins de 800 m d'une habitation ».

Monsieur Christophe Longchamp, Président, explique qu'une pétition a été déposée auprès de la Municipalité et du bureau du Conseil par Madame Mélanie Caillat et Monsieur Jean-Baptiste Caillat, en date du 13 mars 2021.

Cette pétition étant une première au sein de la commune, la Préfecture a aiguillé la Municipalité et le bureau du Conseil sur la procédure à suivre.

Monsieur Jean-Baptiste Caillat, auteur de la pétition, prend la parole et explique les raisons de cette dernière.

Lorsque la mise à l'enquête pour une antenne téléphonique a été déposée auprès de la Municipalité, il se dit choqué et surpris par l'installation d'une antenne téléphonique, en bas du village, sans discussion préalable. De ce fait, il est allé trouver les habitants de la commune afin de les avertir et pour signer une pétition contre la mise en place d'une antenne Swisscom. Il en résulte qu'environ 70% de la population l'a accueilli positivement.

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, indique qu'un canevas a été transmis par la Préfecture pour la marche à suivre dans le cadre d'une pétition.

Monsieur Christophe Longchamp, Président, explique que la pétition amène à modifier le règlement communal ; ceci est de la compétence du Conseil général. Le Conseil décide sur sa prise en considération. Si la décision est négative, la pétition s'arrêtera ; si elle est positive, le débat peut avoir lieu et une motion sera déposée auprès du bureau du conseil. Monsieur Christophe Longchamp, Président, donne la parole aux membres du Conseil pour toute question ou remarque. A la fin de cette discussion, la votation sur la prise en considération de la pétition aura lieu.

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, informe que la pétition n'impacte pas la mise à l'enquête. Ce sont deux sujets différents déposés auprès de la Municipalité. La pétition demande à modifier le règlement communal. Tandis que pour la mise à l'enquête, c'est le règlement en vigueur lors de la demande de permis de construire qui fait foi.

Madame Sylvie Vial-d'Aumeries demande que si la motion passe, existe-t-il encore des possibilités pour avoir une telle antenne sur le territoire communal de Chavannes-le-Veyron. Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic répond qu'il n'a pas d'informations plus précises, mais selon Monsieur Marc Vial, Municipal, il y aurait des possibilités aux extrémités du territoire communal.

Monsieur Jean-Baptiste Caillat indique qu'un contrôle du réseau a été effectué par Swisscom et Sunrise et l'entier de la commune est couverte par le réseau téléphonique.

Monsieur Jean-Luc Caillat souhaite saluer la démarche et l'enthousiasme de Monsieur Jean-Baptiste Caillat pour cette pétition et remercie la Municipalité et le bureau de Conseil de porter cette pétition à l'ordre du jour.

Madame Mélanie Caillat demande si les signatures de la pétition ont un poids sur la mise à l'enquête. Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, répond que seules les oppositions sont prises en compte pour la mise à l'enquête. La pétition n'a aucune conséquence sur la mise à l'enquête. Il précise que s'agissant de la télécommunication, la Municipalité n'a pas de marge de manœuvre et qu'il est de compétence fédérale pour ce qui concerne la télécommunication. La Municipalité a souhaité attendre les résultats de la séance de ce jour avant d'investiguer sur la procédure à suivre pour la mise à l'enquête.

Monsieur Christophe Longchamp, Président, précise que la Municipalité ne peut rien tant que le Canton n'a pas donné de retour sur la demande de permis de construire.

Madame Nadine RoCHAT pense à la future génération et qu'il faudra se battre contre ce que nous ne voulons pas. Selon plusieurs études, il est constaté que le réseau 5G a un impact négatif sur le développement des enfants.

Madame Caroline Caulet Cellery demande si une séance de conciliation pour le traitement des oppositions a lieu avec le propriétaire. Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, répond qu'il est de la compétence du Canton de traiter ces dernières. La Municipalité étudiera uniquement les oppositions acceptées par le Canton. Il peut être aussi possible que le projet ne soit pas conforme et qu'il soit abandonné. Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, conclut qu'on ne peut rien projeter tant que le Canton n'aura pas fait son retour.

Monsieur Christophe Longchamp, Président, indique que nous allons procéder à la prise en considération de la pétition par vote à main levée.

OUI : 23

NON : 6

Abstentions : 5

Suite aux résultats, Monsieur Christophe Longchamp ouvre le débat.

Monsieur Jean-Baptiste Caillat pense que le réseau 5G est un élément identique au sucre ou à l'amiante ; ce sont des produits consommés et que par la suite, ils ont été déclarés nocifs pour la santé.

Madame Mélanie Caillat est consciente que nous avons tous des portables et sommes tous connectés, mais souhaite que l'antenne 5G soit le plus éloignée possible de nos habitations. C'est maintenant qu'il faut agir avant qu'il ne soit trop tard, en pensant à nos enfants.

Monsieur Olivier Bonzon explique que la mise à l'enquête, sur sa propriété, a été établie par Swisscom. Il rappelle qu'à plusieurs séances du Conseil général, le manque de réseau de téléphonie mobile, à Chavannes-le-Veyron, a été évoqué. Plusieurs lieux avaient été proposés, mais ces projets n'ont jamais abouti. En voulant rendre service à la population de Chavannes-le-Veyron, il s'est approché personnellement de Swisscom en leur expliquant la situation. Et l'endroit idéal s'est avéré être sur sa propriété.

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, approuve ce que Monsieur Olivier Bonzon vient de mentionner. Il rappelle aux citoyens que Chavannes-le-Veyron est un petit village et qu'il demande de ne pas faire l'amalgame entre Monsieur Olivier Bonzon et le projet d'une antenne 5G de Swisscom ; certes l'antenne se situe sur la propriété de la Famille Bonzon, mais le projet est issu de la société Swisscom.

Madame Maryse Vanbeneden indique que la discussion s'éloigne du sujet de la pétition. Elle rappelle que la demande de Monsieur et Madame Caillat n'est pas de refuser la mise en place d'une antenne mais éloigner des habitations l'installation d'une antenne.

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, pense que d'aboutir à cette pétition, en inscrivant dans le règlement communal l'interdiction d'une antenne, empêche toute discussion.

Monsieur Jean-Baptiste Caillat informe qu'il a rencontré Swisscom pour l'installation de fibre optique et qu'il restait ouvert à cette proposition d'installation. Il évoque qu'il a dernièrement changé d'opérateur de téléphonie mobile, en se rendant chez le concurrent de Swisscom et qu'à présent il a une meilleure couverture réseau, chez lui.

Monsieur Christophe Longchamp, Président, constate que ce débat est très émotionnel.

Madame Nadine Rochat indique qu'il n'y a pas de réseaux dans le hameau de Saint-Denis et que cela est frustrant au quotidien. Elle comprend les deux points de vue et qu'il est difficile de peser le pour et le contre.

Monsieur Jean-Baptiste Caillat dit avoir compris la différence entre la mise à l'enquête et la pétition.

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, rectifie que ses propos sur l'inscription d'un interdit dans le règlement communal sont personnels et ne concerne pas la Municipalité.

La Municipalité n'a pas changé son avis par rapport à la mise à l'enquête, en faisant opposition au projet.

Monsieur Christophe Longchamp rappelle que le devoir du bureau du Conseil et de la Municipalité est de faire avancer les décisions du Conseil général. En cas d'acceptation de la motion, la décision de modifier le règlement communal revient au Canton et au Conseil d'Etat.

Monsieur Christophe Longchamp conclut qu'une motion, accompagnée d'une lettre, doit être déposée auprès du bureau du Conseil. Il explique qu'une motion devra être déposée à la prochaine séance du Conseil et acceptée par le Conseil général. De ce fait, la Municipalité pourra faire avancer la procédure dans ce sens.

Monsieur Roger Longchamp rappelle que toutes les démarches évoquées sont indiquées et détaillées dans le règlement du Conseil général de Chavannes-le-Veyron.

Monsieur Philippe Caillat demande que si ce projet d'antenne avait été effectué au Mont de May, est-ce que les familles du « Nord » du village auraient aussi été sceptiques face à ce projet ?

Madame Julie Zimmermann répond, semblerait-il, que les oppositions soient venues de tous les côtés du village.

Monsieur Christophe Longchamp, Président, clôt le débat.

6. Communications de la Municipalité

Monsieur Dominique Briand, Municipal, remercie la population pour la bonne discipline au sein de la déchetterie et le respect des règles Covid, néanmoins il retient l'attention sur le tri de verre.

Les nids de poules sur la route entre les cibleries et la déchetterie vont être réfectionnés.

Monsieur Dominique Briand remercie Madame Thérèse Breton pour son étendage à déchets et l'impact positif qu'il a engendré. Madame Thérèse Breton remercie Monsieur Dominique Briand et mentionne que son action a bien fonctionné. Seuls trois déchets en 5 semaines ont été trouvés.

Le samedi 11 septembre aura lieu le coup de balai, les informations parviendront en temps utiles.

Monsieur Jérôme Girardin, Municipal, informe que le réservoir communal a été détruit dans le cadre des travaux du Vy de Mauraz.

La Municipalité a été conviée à la visite de la Piscine des Chavannes à Cossonay et son ouverture officielle aura lieu le 17 juillet.

Actuellement, la mise en place d'une meilleure infrastructure informatique est en cours et que le site Internet de la Commune est en train d'être mis à jour.

Monsieur Robert Magnenat, informe que de nouvelles plantes vont être mises afin d'égayer le village pour le 21 Juin et que la traversée du village va être nettoyée à cette occasion.

Arrivant à la fin de son mandat de Municipal, Monsieur Robert Magnenat, remercie chaleureusement l'assemblée pour ces années de partage et de collaboration. Son poste de Municipal lui a apporté beaucoup de plaisir et cela fût une expérience enrichissante.

Monsieur Marc Vial, Municipal, indique que l'école de Chavannes-le-Veyron fermera à la fin de l'année scolaire. Cependant, une bonne nouvelle est parvenue, la Commune touchera le loyer jusqu'en juin 2022. Le nouveau collège de Cossonay ouvrira ses portes lors de la rentrée scolaire en août 2021.

Rien à signaler pour ce qui est des forêts, le Chemin du Croset va être refait prochainement.

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, remercie ses collègues de la Municipalité. Avec les difficultés administratives, les aides du Service technique de Cossonay et la Préfecture du district sont d'un grand soutien.

Il tient à remercier Monsieur Robert Magnenat pour toutes les tâches effectuées au sein de la commune durant son mandat de Municipal.

Monsieur Jean-Luc Reymond remercie le Conseil général et les différentes commissions pour leur confiance accordée à la Municipalité.

Il rappelle l'importance des prochaines votations du 13 juin.

Le 21 juin aura lieu le Jeûne de Chavannes, les cultes auront lieu à 10h00 et à 14h30 à l'église de Chavannes. Un apéritif sera servi dès 11h00, à la place du 21 Juin.

L'assemblée est invitée, après la séance, pour une verrée offerte par la commune et un pot de miel sera offert à chaque membre du conseil.

Madame Janine Bettens souhaite indiquer que la place de parc au Chemin du Refuge est en mauvais état. Monsieur Marc Vial, Municipal, répond que les travaux de remise en état vont être faits prochainement.

Monsieur Jean-Baptiste Caillat informe qu'un foyer de loque a été détecté sur des ruches à La Chaux et demande ce qu'il en est pour les abeilles de Chavannes-le-Veyron. Monsieur Jean-Luc Reymond indique que le territoire de Chavannes n'a pas été touché.

7. Propositions individuelles.

Monsieur Jean-Luc Caillat félicite Monsieur Robert Magnenat pour les missions exigeantes et difficiles qu'il a su mener à bien et le remercie pour sa ténacité et sa gentillesse.

Monsieur Philippe Caillat souhaite que l'armoire actuelle de la bibliothèque à livre soit remplacée par une armoire métallique.

Monsieur Christophe Longchamp demande à l'assemblée de ne pas oublier de voter le 13 juin prochain.

Le prochain Conseil aura lieu le lundi 13 septembre, lors de ce Conseil il s'agira de fixer le taux d'imposition pour les cinq années à venir.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Christophe Longchamp, Président, lève l'assemblée à 22h02.

Le Président
Christophe Longchamp



La Secrétaire
Nicole Bonzon

